snes fsu
nice snes
Académie de Nice

N° 228 AOUT 2013

SOMMAIRE

P.2 BACCALAURÉAT - SALAIRES
P.3 ÉTABLISSEMENTS - CPE
P.4 RÉFORMES

RETRAITES : UN GRAND 10 UNITAIRE EST NÉCESSAIRE !

C'est dans quelques jours que le gouvernement doit annoncer à quelle sauce il entend accommoder nos retraites. Et on peut tout craindre dès lors que les syndicats se sont plaints d'avoir « été écoutés mais pas entendus » cet été par le premier ministre. Certes, avant les vacances, François Hollande avait précisé qu'il n'entendait pas remettre en cause le calcul de la retraite des fonctionnaires sur les « 6 derniers mois ». Cette position – si elle devait se confirmer – serait sans nul doute le fruit de la bataille d'opinion menée par ceux, dont le SNES-FSU, qui ont démontré sans mal que les « 6 derniers mois » ne sont pas un privilège des fonctionnaires mais un moyen – particulièrement pour les professeurs, les CPE et les COPsy – de corriger l'inégalité salariale dont ils sont victimes par rapport aux cadres du privé.

Cependant, à cette heure, le gouvernement semble décidé à augmenter la durée de cotisation et par là, à retarder encore l'âge réel de départ à la retraite[1]. Ce choix serait particulièrement dévastateur pour les professeurs, les CPE et les COPsy qui, et pour cause, commencent à cotiser tard. Il les obligerait à travailler jusqu'à… 67 ans pour toucher une retraite à taux plein !

Pour s'en convaincre, il suffit de constater le triple effet de la précédente « réforme » des retraites dans notre académie[2] :

D'une part, les départs en retraite ont diminué en un an de 31,6% !

D'autre part, l'âge moyen de départ est passé de 60,8 à 61, 8 ans.

Enfin, pour parvenir à continuer à travailler jusqu'à cet âge alors qu'ils n'en peuvent plus, les professeurs, les CPE et les COPsy ont de plus en plus recours au temps partiel - qui explose depuis trois ans -, acceptant de gagner moins leurs dernières années pour récupérer des annuités rabougries.

La nouvelle « réforme » ne ferait qu'aggraver considérablement cette triple peine.

Tout appelle donc, à la rentrée, les collègues – jeunes et moins jeunes - à se réunir pour analyser les graves conséquences de la « réforme » envisagée, et pour engager le rassemblement le plus large, y compris avec les parents, pour imposer d'autres financements pour pérenniser les retraites. Il va de soi que l'engagement de toutes les forces sociales sera nécessaire.

ALORS, DANS L'ACTION ET TOUS ENSEMBLE !

FABIENNE LANGOUREAU.

1 - Concernant les mesures qui viseraient les retraités, nous renvoyons au NICE-SNES de juillet qui détaillait la triple peine qui les menace…

2 - Ces informations sont tirées du Bilan Social 2011-12 établi par le Rectorat

N'oubliez pas votre cotisation syndicale

Édito

Dès le 10 septembre : une rentrée sous le signe de l'action…

Une nouvelle année commence. Nous la voulons à la hauteur de nos ambitions. Refonder l'école, oui ! Mais pour redonner confiance, pour porter au plus haut la démocratisation de l'enseignement ! Il ne peut donc être question d'enfermer nos métiers dans une conception minimaliste et économiste de nos missions.

Quel bilan tirer après plus d'un an de gouvernance post-Sarkozy ? Force est de constater que le changement attendu n'a pas eu lieu. Certes, il serait faux de prétendre qu'aucune avancée n'a été enregistrée : dialogue social relancé au niveau national, formation initiale réamorcée, créations de postes annoncées… Malgré tout, la déception est là, et bien là, car les réponses obtenues sont loin de répondre aux attentes, quand elles ne tournent pas carrément le dos à nos aspirations les plus légitimes. De plus, les attaques ont fusé de toutes parts cette année : les rythmes scolaires pour commencer, puis le rapport de la Cour des comptes, les attaques contre le Bac et enfin la menace d'une réforme du calcul de nos cotisations des retraites…

Depuis quatre ans, nous avons vu nos salaires gelés. Nous sommes désormais parmi les plus mal payés en Europe !

Ça suffit ! Les personnels de l'Éducation n'en supporteront pas davantage !

Nous constatons en même temps la montée d'une véritable souffrance au travail. Nos conditions d'exercice ne cessent de se dégrader, suscitant stress et sentiment de travail empêché. C'est le résultat des suppressions de postes, de l'autonomie toujours plus grande laissée aux chefs d'établissement, qui favorise une gestion dite managériale des personnels, des « réformes » successives qui nous demandent toujours plus, toujours mieux, sans nous donner ni la reconnaissance nécessaire, ni les moyens de répondre à ces exigences.

Cette rentrée 2013 s'annonce difficile. Elle risque fort de ressembler à la précédente, avec même 2000 AED de moins, soit 42 postes supprimés pour notre seule Académie, pourtant déjà très défavorisée. Et cela va se ressentir dans les vies scolaires mais aussi au quotidien.

Malgré tout, de nouveaux collègues seront présents à nos côtés, qu'il nous faudra parvenir à distinguer et à bien accueillir : Stagiaires 2013, Stagiaires 2013-2, Emplois d'Avenir, Contrats aidés…

Le chemin de l'action plus que jamais nécessaire.

Nous ambitionnons d'amener le gouvernement à rouvrir les chantiers de l'Éducation prioritaire, de la réforme des Lycées, à renforcer le collège pour tous, à entamer de véritables négociations salariales et de renoncer à toucher à nos retraites…

C'est le sens que nous donnons à notre participation à l'action unitaire du 10 septembre.

Nous avons repris des forces pendant les vacances. Unissons-les : ensemble nous sommes forts, ensemble nous construirons une école ambitieuse, démocratique, avec des personnels formés et rémunérés à la hauteur des enjeux éducatifs.

Ensemble, montrons à ce gouvernement qu'une autre politique éducative est possible !

Le 30 juillet 2013, Jean-Pierre LAUGIER

Bulletin trimestriel du syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU) section académique de Nice, 264 bld de la Madeleine 06000 Nice.Tél : 04 97 11 81 53. Fax : 04 97 11 81 51. Mel : s3nic@snes.edu. CM MARSEILLE GAMBETTA 25168640. Périodique inscrit à la commission paritaire du 15/11/2011 sous le n°0915S05550 ISSN : 11529954. Direction de la publication : J.L. Cinque. Prix au n° : 1 •, abonnement : 3 •. Imprimerie spéciale SNES.

BAC PHILO L'OCCASION D'AGIR...

Á l'occasion des réunions d'harmonisation du baccalauréat, les collègues du SNES-FSU de l'académie de Nice, à l'instar de leurs collègues des autres académies, ont lu la lettre ouverte des professeurs de philosophie au ministre, et incité tous les collègues à la signer massivement (Lettre à lire et à signer sur le site du SNES-FSU). Il s'agit pour nous, entre autres, de dénoncer les effets néfastes de la réforme du lycée et la fin des dédoublements en STMG, ainsi que la perte d'une heure en TS.
D'une part, ces mesures alourdissent considérablement notre charge de travail (davantage de classes, d'élèves et de copies !). D'autre part, elles ruinent le droit des élèves à suivre notre enseignement dans des conditions acceptables. Ainsi, comme nous l'annoncions dès sa présentation, la réforme CHATEL n'en finit pas de démontrer – et ce, dans toutes les disciplines – ses effets pervers. Il est donc urgent de la remettre à plat, en concertation avec les personnels.

JULIE BAGGE

REPRÉSENTATIVITÉ DES FONCTIONNAIRES : BEAUCOUP RESTE Á FAIRE

La représentativité des organisations syndicales est enfin établie sur la base des votes des salariés. Le décret ministériel de 1966 ne décide plus des centrales qui sont ou non représentatives, et c'est une bonne chose.
Dans les entreprises privées, la représentativité des organisations syndicales a été officialisée le 29 mars : avec des participations très disparates le recollement de différents types de scrutin aboutit à ce que la CGT reste la première organisation avec 26,8 % des suffrages, talonnée de près par la CFDT avec 26%. Trois autres organisations dépassent la barre des 8% permettant d'être déclarées représentatives : FO (16%), la CGC (9,4%) et la CFTC (9,3%).
Dans la fonction publique, ce sont les élections de décembre 2014 qui actualiseront la liste des organisations représentatives des fonctionnaires de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière. Autant dire que l'enjeu sera de taille pour notre fédération et ses syndicats nationaux.
Pour l'instant, la réglementation actuelle ne dit rien sur la représentativité concernant les sujets transversaux du type retraite, protection sociale par exemple. Ce sont pourtant des questions lourdes de sens pour nos métiers et il ne serait pas admissible que seuls les votes des salariés du privé soient pris en compte pour s'asseoir à la table des négociations sur ces sujets.

RICHARD GHIS

BACCALAURÉAT

LE BAC : ON L'AIME, ON LE DÉFEND !

PAR FABIENNE LANGOUREAU

Malgré les habituelles remises en cause du baccalauréat qui ont pris cette année une tournure virulente avec l'attaque du SNPDEN-UNSA contre le soi-disant « coût » du bac, dans l'académie de Nice, 11036 candidats se sont présentés à l'examen du Bac général, 4001 au Bac technologique et 5600 au Bac professionnel.
Le taux de réussite est de 87,3 % (+ 0,5 sur 2012) pour l'ensemble des filières et de 91,5 % (+2,5) pour le Bac général. Cette progression est à mettre à l'actif des personnels
Néanmoins, la session 2013 du baccalauréat, aura été marquée par des problèmes divers qui, lorsqu'il apparaît clairement que le ministère envisage une réforme du baccalauréat dans des délais assez courts, peuvent être perçus parfois comme une véritable provocation ! En langues vivantes, la place des nouvelles épreuves orales a posé de graves difficultés en termes d'équité pour les élèves, d'organisation et de surcharge de travail pour les enseignants. Le SNES-FSU a été reçu au Ministère en audience le 11 juillet (cf. article à ce sujet) sans pour autant obtenir de réponses claires et satisfaisantes.
Dans de nombreuses disciplines, sujets et/ou barème pouvaient prêter à contestation, confirmant pour certaines la nécessité de revoir des programmes.
Des problèmes techniques se sont aussi fait jour en quantité plus importante que d'ordinaire (convocations tardives ou erronées, oubli de convocation aux commissions d'entente, etc...)
Le SNES-FSU a rappelé l'exigence d'indépendance des jurys et a combattu aux côtés des collègues pour éviter toutes les tentatives de pression sur les correcteurs et examinateurs.
Enfin, il apparaît plus que jamais nécessaire de défendre le baccalauréat, seul examen national, terminal, premier grade universitaire et aux écrits anonymes.

LANGUES VIVANTES : MAINTENIR LA PRESSION

PAR ALEXANDRA RONGEARD

L'année 2012-2013 aura été particulièrement éprouvante pour les professeurs de langues vivantes dont la charge de travail s'est considérablement accrue. Si le renvoi au local de l'organisation des épreuves orales (ECA) pour la plupart des séries a été beaucoup commenté ici déjà, les épreuves terminales du baccalauréat 2013 posent d'autres problèmes :
- des épreuves écrites d'une difficulté vraiment très différente d'une langue à l'autre,
- un enchaînement d'épreuves orales aux contours mal définis en série L qui a compliqué la tâche des enseignants,
- des oraux de rattrapage dont les modalités auront été modifiées par un énième texte de référence (paru dans le BO n°3 du 15 janvier 2013 modifiant la note de service du 2 février 2012 qui complétait elle-même celle parue dans le BO n°43 du 24 novembre 2011 !!), contredisant les informations données par les IPRs lors des réunions de bassin organisées lors du premier trimestre.
Comment s'étonner, dès lors, que les professeurs de langues vivantes en aient, cette année, perdu leur latin ?

C'est pour maintenir la pression et demander une remise à plat des épreuves pour la session 2014 que le SNES-FSU a été reçu en audience au Ministère le 11 juillet dernier. Car il s'agit bien de faire sorte que ce nouveau bac 2013 option « casse-tête en tous genres» soit le premier et le dernier que les enseignants et leurs élèves aient à subir !

SALAIRES

POUVOIR D'ACHAT : UNE CHUTE SANS FIN ?

PAR JEAN-PIERRE LAUGIER

En confirmant le gel du point d'indice pour 2014, la ministre de la Fonction publique annonce la prolongation d'une situation sans précédent : le gel des traitements sur plus de quatre années ! Les personnels subissent durement cette politique d'austérité, également pénalisante pour l'attractivité de nos professions, qui connaissent déjà des difficultés de recrutement.
De fait, compte-tenu de l'inflation, le pouvoir d'achat des enseignants, des CPE et des COPsy enregistre une baisse de 9% sur les 6 dernières années et de près de 30% depuis 1981 ! Les enseignants français font désormais partie des moins bien payés des enseignants de l'Union européenne. Pourtant, le métier est devenu plus difficile, les à-côtés plus nombreux...
Or, seules deux mesures catégorielles ont été prises pour le second degré : l'indemnité spécifique pour les enseignants en Eclair et la revalorisation des débuts de carrière. Pire, cette dernière mesure a été remise en cause lors du dernier CTM du 17 juin. Ajoutant à cette politique d'austérité, le ministre a décidé (au motif de rétablir une formation pour les stagiaires et de les mettre à demi-service pour leur année de stage), de diminuer leur rémunération pendant l'année de stage et de les faire débuter au 1er échelon, là où leurs homologues de cette année débutent au 3ème échelon ! Cela représente une perte de 20 % pour ces jeunes certifiés et CPE et de 23 % pour les agrégés.
Le SNES-FSU a fermement dénoncé cette orientation et a déposé un amendement pour rétablir la situation actuelle. Il devient plus que jamais nécessaire de placer la revalorisation de nos métiers au cœur de notre action !

ÉTABLISSEMENTS

COLLÈGE VERNIER : DANS UNE AUTRE DIRECTION !

PAR DIDIER GIAUFER

L'année scolaire dans le centre de Nice n'a pas été de tout repos : depuis septembre 2012 souffle un vent de contestation au collège Vernier. Après l'annonce « ratée » de l'ouverture de sections internationales au sein de l'établissement avec un manque évident de concertation, les incohérences se sont accumulées. Cette succession de dysfonctionnements, associés à un pilotage par la direction très particulier de l'établissement, a entrainé une mobilisation sans précédent des collègues pour demander au DASEN (ex Inspecteur d'Académie) de mettre au clair un certain nombre de choses. Après une période d'intérim, plutôt favorable, pour cause de maladie, la défiance de la direction envers les personnels - en particulier les enseignants - a repris de plus belle. Contactée dès le début par les collègues, la section départementale du SNES-FSU a joué pleinement son rôle en tentant de débloquer la situation, en accompagnant une délégation auprès du DASEN ou en intervenant directement dès que des informations inquiétantes remontaient du collège. Dans l'établissement, les adhérents du SNES-FSU et des personnels du collège, bientôt regroupés dans une intersyndicale élargie, ont cherché par tous les moyens et sans imposer de préalable, à retablir une situation qui empirait au gré des changements d'humeur de la direction. Les échanges des collègues de l'établissement et de la section départementale du SNES-FSU ont été nombreux avec le DASEN. Un jour de grève a très majoritairement été suivi par les collègues. In fine, le DASEN a tranché et a relevé la direction de l'établissement.

Ainsi, même si la fin d'année a été marquée par des « barouds d'honneurs » ne grandissant pas la fonction, la rentrée s'annonce sous de meilleurs auspices pour les élèves et les personnels.

ACCUEIL DES ÉLÈVES « ALLOPHONES »

PAR FABIENNE LANGOUREAU

Les élèves « allophones », étaient anciennement appelés « ENAF ». Il s'agit, en fait, des élèves nouveaux arrivants, non francophones, dans la communauté nationale.

L'apprentissage de la langue française est un droit pour ces enfants et leur condition de prise en charge est définie par un BO. Toutefois, une nouvelle circulaire vient redistribuer les cartes. Jusqu'à présent, était pratiquée ce qu'on appelait l'« intégration progressive », c'est-à-dire que l'élève bénéficiait de 12h de FLE et suivait les autres disciplines en classe ordinaire. On parle maintenant d' « inclusion scolaire ». Dans la réalité cela revient, parfois, à purement et simplement « parachuter » ces élèves dans les classes sans autre forme de procès et sans moyens supplémentaires.

Le collège des Vallergues, à Cannes, qui enregistre depuis quelques années une perte inquiétante de ses effectifs au profit du Collège-Lycée privé voisin, accueille 1,5 structures de nouveaux arrivants, soit au total, une quarantaine d'élèves non francophones. Il est le seul, sur Cannes, à s'être porté volontaire pour accueillir ces élèves. Une autre structure existe à Mougins.

Sans consultation aucune, le chef d'établissement a décidé de nouvelles modalités d'accueil en cette rentrée : les 40 élèves allophones seront « parachutés » dans les autres classes « ordinaires » correspondant à leur âge, ce qui augmentera l'effectif de toutes les classes du collège…

Ce collège est un établissement classé ZEP et y arrivent environ 1 ou 2 élèves allophones par mois tout au long de l'année. Les effectifs par classe sont déjà en moyenne de 24,5 élèves c'est-à-dire au-dessus de la « norme ZEP ». Ajoutons à cela qu'on supprime à l'établissement un demi-poste d'AED à la rentrée prochaine et vous obtiendrez la « grogne », bien justifiée, d'une équipe enseignante pourtant motivée et mobilisée pour réserver à ces élèves, nouveaux arrivants, le meilleur accueil possible !

CPE

HORS-CLASSE DES CPE : UNE MESURE DE JUSTICE

PAR GAEL BÉCETTE

Issu des luttes de 1989 sur la revalorisation, initiées par le SNES, le grade de la hors-classe est un acquis des personnels du second degré dont sont toujours exclus nos collègues COPsy.

Le ratio de promotion des CPE était équivalent à celui des certifiés, mais peu à peu, par le combat syndical, celui des certifiés a augmenté, celui des CPE restant inchangé. Le SNES-FSU a alors exigé l'alignement du ratio de promotion des CPE sur celui des certifiés.

Le ministère vient enfin d'accéder à cette revendication et ce n'est que justice.

La CAPA de promotion à la hors-classe du 31 mai 2013 avait pu prononcer 11 promotions, l'augmentation du volume de promotion permet ainsi de promouvoir 6 collègues supplémentaires. Á l'occasion de la CAPA recours d'affectation du 8 juillet, vos élus SNES-FSU ont demandé à l'administration de promouvoir ces collègues dans l'ordre du barème, aussi imparfait soit-il. Cette proposition n'a pas reçu l'accord du SGEN-CFDT. L'administration a tranché en notre faveur et en faveur des collègues. Les collègues promus ont été contactés par le SNES-FSU.

Bonne chance, Richard !

Richard GHIS, actuel secrétaire général de notre section académique, va occuper de nouvelles fonctions à la rentrée 2013. En effet, il vient d'être élu secrétaire régional de la FSU-PACA, en remplacement de Josiane DRAGONI, qui prend une retraite bien méritée. Il a néanmoins accepté de continuer à faire bénéficier la section de son expérience et de ses compétences syndicales, toujours au service des collègues, puisqu'il restera adjoint au secrétariat général du SNES-FSU. Depuis 1999, Richard a su animer, avec le sens du partage et du collectif qui le caractérise, et grâce à ses convictions, le S3 de Nice, en le faisant progresser par ses capacités d'analyse, à une période où la vie syndicale devenait de plus en plus difficile et où les académies tendaient à prendre de plus en plus de poids dans la gestion des personnels. Á un moment où la Région va voir son champ de compétences s'élargir, nous le savons, la FSU va devoir se montrer à la hauteur. Souhaitons donc à notre camarade bonne chance dans ses nouvelles responsabilités, pour que s'ouvre un bel horizon devant notre fédération et ses syndicats.

LE SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE

Bonne route, Corinne !

Corinne GIOANNI quitte le secrétariat général du SNES-FSU de Nice, qu'elle a intégrée en 2005, après avoir participé pendant toutes ces années à l'animation de la section académique. Elle a contribué très largement au suivi des stagiaires que l'on appelait alors « IUFM » et à ce que les enseignements du second degré soient reconnus auprès de nos interlocuteurs tant au niveau du rectorat que de l'Université. Elle a aussi, durant toute cette période, permis au SNES-FSU de Nice de mieux prendre en charge les questions du métier et elle a eu à cœur de mettre en œuvre une véritable politique de formation syndicale sur des questions pédagogiques lourdes. Sa contribution sur le dossier de la hors classe a été déterminante. La pertinence de ses analyses, sa combativité dans les dossiers nous manquent déjà, mais nul doute qu'elle en fera encore bénéficier notre système éducatif. Au nom des syndiqués, je te souhaite « bonne route » dans l'aventure quotidienne de l'exercice de notre métier et te remercie une nouvelle fois pour tout ce que tu as apporté à notre organisation.

RICHARD GHIS

Le secrétariat académique 2013-2014

Élu par le Conseil Syndical Académique du 18 juin 2013

Jean-Pierre Laugier
Secrétaire général
S.V.T.
Lyc Parc Impérial, Nice

Fabienne Langoureau
Secrétaire générale adjointe
Lettres modernes
Lyc Carnot, Cannes

Richard Ghis
Secrétaire général adjoint
Mathématiques
Lyc Camus, Fréjus

Gilles Depresle
Trésorier
Mathématiques
Lyc Augier, Nice

Alain Galan
Secrétaire administratif
Technologie
Clg Vallées du Paillon, Contes

Coline Rozerot
Co-secrétaire départementale 83
Histoire-Géographie
Lyc de Lorgues

Jean-Paul Clot
Secrétaire départemental 06
Histoire-Géographie
Lyc Parc Impérial, Nice

Dominique Queyroulet
Co-secrétaire départemental 83
Technologie
Clg Mistral, Bormes

Didier Giaufer
Secrétaire départemental adjoint 06
S.V.T.
Lyc Maulnier, Nice

Frédéric Gauvrit
Secrétaire académique
Histoire-Géographie
Clg international, Valbonne

LES INSTANCES DU SNES-FSU

Afin de faire vivre la démocratie interne de notre organisation syndicale, nous publions dans ce numéro le calendrier des différentes réunions du Conseil Syndical Académique, afin que chacun, élu ou représentant d'établissement puisse s'organiser :

*- **Conseil syndical de rentrée** le **vendredi 13 septembre 2013** dans les locaux du SNES à Nice ;*

*- Conseil syndical du 1er trimestre le **mardi 10 décembre 2013** (dans le 83) ;*

*- Conseil syndical de fin d'année le **jeudi 19 juin 2014** dans les locaux du SNES à Nice.*

Chacun aura remarqué qu'il n'y aura pas de conseil syndical au 2ème trimestre. En effet, les congrès se tiendront dans cette période.

***Congrès académique** : jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014 (dans le 83) ;*

***Congrès national de Marseille** : du lundi 24 au vendredi 28 mars 2014.*

RÉFORMES

RÉFORME DES LYCÉES : OUTIL DE MANAGEMENT DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

PAR
COLINE ROZEROT

La réforme des lycées a des conséquences sur nos pratiques pédagogiques et sur nos conditions d'exercice mais comporte aussi un volet « managérial ».

Avec la déréglementation des dédoublements et l'attribution d'une enveloppe globale pour les financer, on assiste à des marchandages lors de la répartion de la DHG et des services et aux conseils d'enseignement.

Le marchandage le plus courant étant la menace de retirer les heures d'enseignement de groupe en cas de refus d'HS. Avec 11 % en moyenne dans les dotations, certains établissements sont à saturation, il devient difficile pour les proviseurs de distribuer toutes les HS et il leur faut donc bien trouver des astuces pour imposer ces heures.

Car malgré la non-revalorisation de nos salaires et la pression sur notre pouvoir d'achat, nombreux sont les collègues qui, faisant objectivement le bilan, constatent que les HS ont pour conséquence une surcharge de travail avec des classes aux effectifs de plus en plus lourds.

Il ne faut pour autant pas tomber dans le piège des dédoublements ou de l'AP obligatoirement « donnés » en HS. Rappelons que ces heures sont dans la dotation horaire globale et donc à ce titre en heures poste ou HSA, elles peuvent donc être intégrées dans les services en heures poste. Le même principe prévaut pour les heures de labo ou de vaisselle et de 1ère chaire. De même, seule la 1ère HSA peut être imposée, aucune dans le cas d'un temps partiel.

Les chefs d'établissement le savent bien mais dans l'optique du néo-management des EPLE, ils appliquent le principe de la mise en concurrence des disciplines et des collègues entre eux en distribuant les « faveurs » : fonction de professeur principal ou coordonnateur, emploi du temps conforme aux vœux et maintenant en plus, heures de groupe, heures statutaires et AP. Il faut bien sûr refuser cette logique car enseigner en groupe et être professeur principal ne doit pas procéder du fait du prince mais correspondre à des critères pédagogiques.

Rappelons également le moyen de lutte le plus efficace contre ces pratiques est bien sûr l'action collective : être solidaires est un atout mais l'action syndicale en amont doit être généralisée : dénonciation du quota d'heures supplémentaires lors du vote de la DHG en CA, motions permettant de rappeler le refus du principe de la mise en concurrence des disciplines et des enseignants.

Il faut investir syndicalement les lieux de prise de parole pour encourager les collègues à ne pas entrer dans le jeu des hiérarchies intermédiaires et des « carrières personnalisées au mérite » utilisées comme miroir aux alouettes par les chefs d 'établissement mais bien de rappeler notre statut que le SNES-FSU défend en toutes circonstances. Nul doute que ces pratiques soient à mettre aussi au passif de la réforme des lycées.

Plus que jamais refusons que la soi-disant autonomie des établissements mise en avant lors de la réforme des lycées ne devienne l'autonomie du chef d'établissement et par conséquent un outil de contrainte des personnels.

MORALE LAÏQUE ?

PAR
PIERRE-FABRICE GIOVANAZZI

Exaspérés, ou déçus, par le comportement parfois désinvolte de nos élèves, il est tentant de se réjouir du retour de l'enseignement moral à l'école, surtout accolé du qualificatif laïque. L'idée de V. Peillon, même édulcorée après le rapport qu'il avait commandé, est pourtant redoutable à plusieurs titres.

La morale n'est ni la loi ni la règle et on ne saurait nous retrouver dans un projet destiné à (re)dresser des « sauvageons », implicitement assimilés aux jeunes des banlieues. Elle ne peut être l'occasion d'imposer une pensée officielle ni d'autoriser l'intrusion d'intérêts privés dans l'école. Le « programme sur l'entrepreneuriat » annoncé par F. Hollande au même moment est à cet égard un cas d'école : glorifier l'entrepreneur et l'entreprise privée, qui plus est en ignorant qu'elle est, forcément, un lieu de conflit autour du travail et de la production des richesses, plutôt que de faire de l'entreprise un objet d'étude raisonné, serait s'opposer clairement au principe de laïcité.

Cela ne signifie pas qu'il n'y aurait aucun espace à l'école pour penser les conditions de la construction du lien social et des valeurs essentielles portées par la laïcité, solidarité, égalité, justice sociale, fraternité qui mènent à combattre le racisme, les exclusions et les discriminations, afin de créer les conditions d'intégration de tous dans une société qu'il s'agit aussi de transformer.

Isoler une heure consacrée à cet objectif serait tout à fait incongru. Ce sont tous les moments de la vie à l'école qui ont partie liée à la laïcité, on doit la retrouver dans toutes les activités scolaires, les cours comme la vie scolaire. Toutes les disciplines connaissent leurs moments où la réflexion sur des questions socialement vives doit se développer dans le respect de l'autre et avec le souci de permettre l'appropriation des valeurs de la laïcité. Cantonner ce souci dans une heure d'enseignement hebdomadaire serait paradoxalement l'appauvrir. Quant à l'ambition d'évaluer cet enseignement moral et civique, elle apparait contradictoire avec les objectifs affichés. La morale s'appendrait-elle comme la règle de trois ou le théorème de Thalès ? Faut-il imaginer un enseignement expérimental : je te mets devant un paquet de bonbons et je regarde si tu y résistes ?

La vraie morale laïque serait de permettre aux élèves de faire l'expérience de la liberté. Cela passe par plus de démocratie partout dans l'école et par l'appropriation de savoirs rationnels seuls à même de délivrer des préjugés. De tous les préjugés.